

Commission de Suivi de Site (CSS) "FOS-EST"

commune de Fos-sur-Mer

réunion du 7 juin 2023

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 16 DECEMBRE 2020

Collège « Administrations »

PASSERIEUX Régis	Préfecture 13 - Sous-Préfecture d'Istres	Présent
PELOUX Jean-Philippe	DREAL Paca - UD 13	Présent
	ARS - DT13	Représenté
	DDTM	Représenté
	DREETS	
	SIRACEDPC	
PETETIN Lilian	DSDEN	Présent

Collège « Collectivités Territoriales »

Titulaires

TROUSSIER Philippe	Mairie de Fos-sur-Mer & PRESIDENT	Présent
BERGENEAU Joan	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône	Représenté
BERNARDINI François	Métropole Aix Marseille Provence	Représenté

Suppléants

DUBOC Jean-Yves	Mairie de Fos-sur-Mer	
GASQUEZ Richard	Mairie de Fos-sur-Mer	
GAY Jean-Paul	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône	
VIGOUROUX Frédéric	Métropole Aix Marseille Provence	

Collège « salarés »

Titulaires

ARBIOL Lionel	ESSO Raffinage SAF	
CERNE Nicolas	Dépôts Pétroliers de Fos	
FACCHETTI Benoit	Fluxel	
FIORUCCI Nicolas	Société du Pipeline Sud Européen	
PELLEGRINO Michel	GIE Terminal de la Crau	
DOLOT Olivier	ArcelorMittal	

Suppléants

THOOS Eric	ESSO Raffinage SAF	
LHERE Fabien	Dépôts Pétroliers de Fos	
LORANDEAU Maxime	Fluxel	
SABATIER Sébastien	Société du Pipeline Sud Européen	
MARTINEZ Marc	GIE Terminal de la Crau	
BOUCRY Joël	ArcelorMittal	

Collège « exploitants »

Titulaire

SAILLARD Stéphane	ESSO Raffinage SAS	
GOMARD Hélène	Dépôts Pétroliers de Fos	Présente
CARSANA Fabien	Fluxel	
SCHMIDER Pierre	Société du Pipeline Sud Européen	
CHABRIER Anne-Marie	GIE Terminal de la Crau	
GIRARDET Anne	ArcelorMittal	

Suppléant

ROGEMANS Sophie	ESSO Raffinage SAS	Présente
CLAESSEN Alain	Dépôts Pétroliers de Fos	
NAPPA Daniel	Fluxel	
VINDOLET Laetitia	Société du Pipeline Sud Européen	
VILLE Nathalie	GIE Terminal de la Crau	Présente
RAUFAST Jocelyn	ArcelorMittal	

Collège « Riverains »

Titulaires

FRAISSE Dominique	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir	
FERAUD Nicolas	Mouvement National de Lutte pour l'Environnement	
CASANOVA Gérard	Association FARE SUD	Représenté
MEUNIER Romuald	Mouvement Citoyen de Tout Bord « Golfe de Fos Environnement »	Présent
MOUTET Daniel	ADPLGF Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos	Présent
FOURNIER Serge	EVE Eau et Vie pour l'Environnement	Représenté

Suppléants

CREPAUX Alain	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir	
MEGLIO Thierry	Mouvement National de Lutte pour l'Environnement	
GONELLA Jean	Association FARE SUD	
DALCOL Gilbert	MCTB Mouvement Citoyen de Tout Bord « Golfe de Fos Environnement »	Présent
LALANDE François	ADPLGF Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos	
MOSCA Thierry	EVE Eau et Vie pour l'Environnement	

Personnes qualifiées / experts

POURTAINE Eric	CYPRES	Présent
TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
RONDET-GINTER Nicolas	SDIS 13	Présent
BONNEFOI Yannick	SDIS 13	Présent
MATHIOT Sébastien	ATMOSUD	Présent
BALLARO Xavier	GPMM	Présent

Autres Présents non désignés dans l'arrêté préfectoral

Collège « Collectivités Territoriales »

RIVIERE Justine	Métropole	Présente
DESGRES Anthony	Mairie de Fos-sur-Mer	Présent

Collège « Exploitants »

NOUGIER Christian	ESSO	Présent
HIRTH Julien	Fluxel	Présent
BENINATI Fabien	Fluxel	Présent
DE BOURAYNE Patrick	SPSE	Présent
ELIZABE Carole	SPSE	Présente
GARRAUD Catherine	GIE	Présente
DELMOTTE Christophe	ARCELORMITTAL	Présent
GIRAL Sabrina	ARCELORMITTAL	Présente
BOY Binta	ARCELORMITTAL	Présente
NAILLAT Nadège	ARCELORMITTAL	Présente

Collège « Administration »

COUTURIER Patrick	DREAL	Présent
SOLIGNAC Julie	DREAL	Présent

Collège « Salariés »

THAILLE Catherine	ESSO Raffinage SAF	Présente
-------------------	--------------------	----------

Collège « Riverains »

DEBOOM Richard	UFC Que Choisir	Présente
----------------	-----------------	----------

La réunion débute à 9h05. Elle se déroule dans la salle du conseil municipal de la mairie.
L'accueil est fait par Monsieur Troussier, président de la CSS.

FORMALITES STATUTAIRES - QUORUM

Nombre de membres : 29

Quorum : 15 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 20 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ETAT (12 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 2 POUVOIRS / 7	60 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (21 VOIX/PERS.) :	1 PRESENTS - 2 POUVOIR / 4	63 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (14 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6	42 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE SALARIES (14 VOIX/PERS.) :	0 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6	0 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE RIVERAINS (14 VOIX/PERS.) :	2 PRESENTS - 2 POUVOIR / 6	56 VOIX / 84 VOIX

TOTAL : 9 PRESENTS NOMMES DANS L'AP ET 6 POUVOIR = 15 MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES SOIT 221 VOIX DELIBERATIVES SUR 420 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

Monsieur Troussier introduit la réunion. Il explique que cette année un nouveau format de CSS va être testé, en effet, afin de favoriser les échanges tout en ayant des horaires de réunion raisonnables, la CSS se tiendra cette année sur la journée avec une pause à midi.
Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 JUIN 2022

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres de la commission.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu de la réunion de la CSS du 29 juin 2022.

Monsieur Pourtain fait un point sur l'exercice Domino, il explique que le retour d'expérience global n'a pas encore été approuvé par le ministère de l'Intérieur et que de ce fait il n'est pas autorisé à en parler dans le détail pour le moment. Il rappelle que l'objectif principal de l'exercice était de tester la coopération des moyens de sécurité civile à l'échelle européenne. Lors de l'exercice il a été constaté que ce dispositif de coopération a très bien fonctionné. Les points d'amélioration relevés ont été intégrés au dispositif ce qui a permis une meilleure efficacité lors du feu de Gironde.

Monsieur Meunier : Nous sommes très intéressés par les conclusions qui seront tirées du retour d'expérience de cet exercice, cependant nous sommes inquiets car le dernier exercice PPI d'ampleur date de 2004 et nous n'en avons jamais reçu les conclusions.

Monsieur Pourtain : La situation est différente pour cet exercice puisque la publication d'un retour d'expérience est une exigence de l'union européenne.

Concernant les campagnes d'information préventive, Monsieur Pourtain précise que l'approbation du PPI doit être préalable au lancement de ces campagnes d'information.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS- ARCELORMITTAL

Madame Giral, Madame Naillat, Madame Boy et Monsieur Delmotte présentent un diaporama (en annexe)

Diapo 5 : Le projet ODAS 1 est tellement performant que l'on peut traiter avec, si besoin, les flux normalement envoyés sur la cheminée locale.

Le projet ODAS 3 permettra de rediriger l'ensemble du flux de la branche Sud de la cuisson vers le filtre à manche de la branche Nord en cas de maintenance.

Diapo 6 : Monsieur Meunier : D'où provient la différence entre votre consommation électrique diurne et votre consommation électrique nocturne qui ne représente que 10% de la consommation électrique diurne ?

Madame Naillat : Il s'agit d'une différence de production et non de consommation.

Diapo 7 : La limite de recyclabilité se situe à 95% car la ferraille nécessaire à la fabrication de l'acier est difficile à trouver.

Diapo 9 : Nos objectifs sont basés sur le respect de l'accord de Paris ayant fixé pour objectif une hausse de la température moyenne à l'échelle globale n'excédant pas 1,5°C.

Diapo 10 : Nous allons multiplier par 5 notre production d'acier recyclé d'ici 2025. Ces progrès vont être permis notamment par l'utilisation d'un four à arc électrique.

Diapo 11 : Le four poche permettra d'intégrer plus de ferraille dans la production, il démarrera en 2024. Le démarrage du four électrique à arc devrait avoir lieu en 2027.

Monsieur Deboom : Est-ce vous qui produirez l'électricité nécessaire au fonctionnement du futur four ?

Madame Boy : Non, c'est RTE, avec qui nous avons déjà eu une discussion à ce sujet, qui va nous fournir l'électricité nécessaire pour que nous ayons la puissance suffisante pour ces installations.

Monsieur Meunier : Cela passera-t'il par l'installation d'une nouvelle ligne électrique ? Ce sujet sera-t'il abordé lors de la réunion prévue en septembre en sous-préfecture avec RTE ?

Monsieur le Sous-Préfet : Concernant l'augmentation de la consommation électrique, n'ayant pas d'installation nucléaire à disposition sur la zone il nous faut consolider les réseaux que nous avons déjà, quelques postes électriques vont être ajoutés ainsi qu'une deuxième desserte à la fin de la décennie.

Arcelor a déposé ses demandes très tôt, donc ils se sont positionnés pour bénéficier de la capacité déjà existante sans avoir à passer par une nouvelle ligne.

Monsieur Moutet : C'est une très bonne chose d'anticiper et de se préoccuper de l'alimentation en électricité mais il faudrait faire de même pour nos routes. En effet les projets prévus vont faire venir beaucoup de travailleurs sur la zone alors qu'elle n'est pas correctement et suffisamment équipée en infrastructures routières. Il faut que les industriels mettent la pression pour que les travaux soient faits.

Monsieur le Sous-Préfet : Nous aborderons la question dès le mois de septembre. La CNDP souhaite également que la question soit abordée.

Monsieur Dal Col : Concernant le raccordement des installations au transformateur, cela ne va-t-il pas poser un problème s'il s'agit du même transformateur qui dessert la ville, y aura-t-il un impact sur la commune ?

Madame Boy : Nous attirerons l'attention de RTE sur ce point afin qu'ils puissent nous apporter une réponse en septembre lors de la prochaine réunion de concertation.

Diapo 13 : La particularité de ce four est sa taille et sa capacité de production d'acier à nuance.

Diapo 15 : En termes d'empreinte carbone, ces actions de décarbonation vont permettre d'éviter l'équivalent de 1 million de voitures sur nos routes.

Monsieur Meunier : Vous en êtes actuellement à 2% de recyclage et vous visez 8% en 2025. Le four poche a-t'il la capacité d'assurer une telle montée en puissance ?

Madame Boy : Notre nouveau four va être mis en service en 2024 et sera actif tout au long de l'année 2025, sa capacité va nous permettre d'atteindre les 8% de recyclage d'ici 2025.

Monsieur Meunier : Si nous comprenons bien votre présentation, vos émissions représentent plus d'1 million de voitures en circulation ?

Madame Boy : Oui, aujourd'hui la production d'une tonne d'acier émet un peu moins de 2 tonnes de CO₂, car le process qui fait intervenir du charbon en tant que réducteur est très émetteur de CO₂.

Monsieur Moutet : Il me semble que l'installation ODAS a fait l'objet de pannes successives, en effet nous avons remarqué des panaches oranges sortant de la cheminée de l'agglomération qui témoignent du dysfonctionnement des filtres. Ce projet est loin d'être concluant pour le moment.

Madame Naillat : La cheminée dont vous parlez (la cuisson de l'agglomération) sera impactée par le projet ODAS 3 qui sera mis en service en fin d'année. A l'heure actuelle nous sommes conformes sur cette cheminée même si l'impact visuel existe.

Madame Boy : Nous sommes encore en phase de rodage sur la partie 2 du projet ODAS. C'est pour cela que nous générons encore des nuisances occasionnelles, il faudra attendre le projet ODAS 3 pour réduire significativement les nuisances.

C'est un projet complexe du fait de la taille des filtres qui nécessitent une phase de stabilisation.

Monsieur Dal Col : Je vous avais envoyé un message ainsi qu'à la DREAL et ZIPCOM concernant des émissions polluantes lors d'une phase d'alerte de pollution régionale. Je n'ai jamais eu de réponse.

Monsieur Peloux : Lors de cette période nous étions effectivement en alerte pollution aux particules, à ce moment là il n'y avait pas d'événement particulier qui ait pu être mis en évidence. Sur cette semaine là le fonctionnement normal des industriels a pu être plus impactant compte tenu des conditions atmosphériques défavorables.

Monsieur Meunier : Mais que doit-on considérer comme une condition particulière ? Si une fiche GP a été émise alors nous devons être informés.

Madame Boy : Lors de ce type d'événement vous pouvez nous envoyer directement un mail et nous y répondrons dans les meilleurs délais.

Monsieur Pourtain : Je vous propose de faire remonter les remarques concernant les problèmes de communication au GMIF afin qu'une réponse commune soit apportée pour l'ensemble des exploitants.

Monsieur Meunier : La solution se trouve dans l'outil ZIPCOM car lors de ce type d'incidents nous ne connaissons pas forcément la provenance des nuisances.

Monsieur Couturier : Je confirme le besoin de communication à chaud et spontanée de la part des exploitants. Les industriels doivent être pro-actifs.

Monsieur le Sous-Préfet : Dès qu'il y a une perception il doit y avoir une réaction de la part des industriels. Le GMIF doit être l'instance qui doit coordonner la communication des industriels.

Madame Boy : Il existe plusieurs dispositifs de communication chez ArcelorMittal : les mails, allo industrie et la fiche GP. Le SPPPI a également mis en place un certain nombre d'outils, que nous utilisons.

Monsieur Pourtain : Une réunion va être organisée concernant l'infra PPI et les règles de communication à chaud via France Chimie méditerranée et le GMIF. Nous allons faire en sorte que l'information soit vraiment descendante.

Monsieur Deboom : Nous souhaitons connaître les causes des accidents et pas seulement savoir qu'un incident s'est produit. Nous voulons savoir pourquoi il y a des torchages et surtout savoir pourquoi il y en a fréquemment.

Monsieur Dal Col : Un incident s'est produit le 16 février, ça a duré plus d'une semaine et nous n'avons eu une réponse de la part de la DREAL à ce sujet que le 23 avril. Dans ce cas il est très compliqué pour nous de donner des réponses aux riverains qui nous interrogent.

Monsieur Couturier : Ce n'est pas à la DREAL de répondre à la place de l'exploitant. Notre rôle n'est pas de faire l'intermédiaire entre l'exploitant et les riverains.

Bilan des émissions

Diapo 17 : Monsieur Meunier : En 2022 nous avons eu la même slide mais avec 200 analyses supplémentaires. Pourquoi y-a-t'il moins d'analyses ? A quoi correspondent les 100% de conformité que vous évoquez ?

Madame Naillat : Le nombre d'analyses varie car nous pouvons en faire une ou 3 à la fois en fonction du résultat de la mesure précédente (inférieure ou pas à 20% de la VLE). 100% de conformité signifie que 100% des valeurs mesurées sont conformes à la VLE.

Monsieur Dal Col : Selon le journal Marsactu il y a eu 240 jours de dépassements en 2022, est-ce que le pic de pollution est inclus dedans ?

Madame Boy : Marsactu a fait une interprétation de nos bases de données qui leur est propre, le débat est actuellement porté en justice, nous n'en dirons donc pas plus. Tous les événements qui ont mené à un dépassement de la VLE sont mentionnés sur notre présentation.

Monsieur Meunier : Vous ne nous montrez que les bons côtés de votre site et ça ne coïncide pas avec ce que nous voyons en tant que riverains au quotidien. Ce que nous voulons c'est voir clairement les dépassements qui ont eu lieu et les correctifs qui ont été apportés. Sur vos diapositives nous voyons bien votre progression sur 10 ans mais ce qui nous intéresse en CSS c'est tout ce qui s'est passé lors de la dernière année.

Monsieur Peloux : Concernant les pics à prendre en compte dans le reporting, nous avons un travail en cours sur ODAS afin de définir les conditions de prise en compte ou non des pics en application des normes européennes. Aujourd'hui l'arrêté d'Arcelor doit être mis à jour, et nous commençons par l'agglomération avec les installations ODAS.

Madame Boy : Notre arrêté préfectoral a évolué dans le temps. Nous nous adaptons aux normes et avançons en fonction des meilleures techniques disponibles.

Monsieur Dal Col : Il faut bien faire la différence entre un pic produit par un incident isolé et des pics répétitifs.

Diapo 18 : Monsieur Dal Col : Vous dites avoir de meilleurs résultats cette année qu'en 2022 concernant les émissions dans l'air, mais est-ce à production équivalente ?

Madame Boy : Nous avons eu un arrêt de 2 mois sur le HF2 mais pour le reste c'était équivalent.

Monsieur Meunier : Lors des derniers épisodes de grand vent nous avons encore pu constater d'énormes nuages de poussière ce qui montre que vos efforts ne sont pas suffisants.

Madame Naillat : Il faut encore que nous nous améliorions mais ces process sont performants. Les panaches de poussières peuvent être observés si le laquage à la cellulose n'est pas complet.

Madame Girat : Le process de laquage à la cellulose n'a démarré qu'en 2022, nous sommes encore en phase d'amélioration.

Monsieur Dal Col : Le 9 mai nous avons constaté que des fumées remontaient de la cokerie, Monsieur Peloux nous a pourtant informé que le feu était éteint fin avril.

Madame Naillat : Nous n'avons pas constaté d'incident sur le site lors de cette journée et le feu était bien éteint.

Diapo 20 : Le retard qu'a pu prendre le projet ODAS est dû à la crise sanitaire que nous avons traversée.

Monsieur Peloux : Nous avons réalisé un contrôle inopiné en début d'année qui nous a permis de constater que les valeurs relevées étaient en dessous de la VLE sur la nouvelle cheminée d'ODAS 1.

Nous allons pouvoir lever l'astreinte journalière à laquelle était soumise Arcelor, un arrêté préfectoral sera pris prochainement en ce sens.

Monsieur Meunier : Les résultats de l'autosurveillance sont-ils systématiquement envoyés à la DREAL ?

Madame Naillat : Oui.

Diapo 21 : ODAS 1 a pris le relai pendant toute la durée des travaux.

Monsieur Meunier : Lors d'une précédente réunion vous aviez évoqué le fait que vous n'étiez pas satisfaits de la durabilité de vos filtres à manches sur l'installation ODAS. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Madame Boy : Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières sur le projet ODAS. Les filtres à manches sont changés lorsque nous constatons une usure des installations mais nous n'avons pas en tête de dysfonctionnement particulier liés à l'utilisation de ces filtres.

Diapo 24 : Monsieur Dal Col : Nous constatons que les panaches se produisent souvent soit le vendredi soit le samedi ou le dimanche. Nous distinguons lors de ces épisodes la partie blanche qui se sépare de la partie noire. A quoi cela est-il dû ?

Madame Naillat : Nos résultats montrent que nous nous améliorons chaque année, de plus, notre process est continu, nous ne pouvons donc pas choisir les heures des panaches. Concernant les fumées noires et blanches qui se séparent il faudrait nous envoyer des photos pour que nous puissions y répondre.

Monsieur Moutet : Ce que nous voyons sur les photos reflète bien la réalité. Atmosud ne fait pas de prélèvements donc nous ne pouvons pas savoir ce qu'il en est réellement.

Monsieur Mathiot : Effectivement les mesures ne sont pas effectuées en sortie de cheminée. Ce que nous mesurons c'est la qualité de l'air à Fos. Nous constatons sur les valeurs annuelles horaires une diminution des niveaux d'année en année.

Monsieur Meunier : Nous n'avons pas d'informations sur la durée des panaches, vous vous étiez pourtant engagés à les fournir. Nous voudrions pouvoir quantifier les panaches.

Madame Naillat : Nous ne pouvons pas quantifier les panaches puisqu'il s'agit d'événements ponctuels. Concernant la mise aux chandelles cela correspond à des situations d'incident, c'est pour cela que ce n'est pas mesuré comme le sont les torches.

Madame Boy : Concernant la mise aux chandelles, il s'agit d'un process très différent des torchages que l'on retrouve dans la pétrochimie, il faut que nous voyons comment nous pouvons en mesurer la durée mais aujourd'hui nous ne pouvons pas le faire.

Monsieur Peloux : Concernant les émissions canalisées nous notons une vraie efficacité sur les nouveaux process. Concernant les émissions diffuses, notamment les panaches, pour ceux générés sur le parc à fonte, nous avons demandé à ce qu'ils soient quantifiés, il faut absolument qu'ils soient réduits.

Concernant les chandelles à la cokerie, les émissions sont quantifiées dans les rapports d'incident demandés par la DREAL.

Nous avons prévu une inspection sur les torches concernant leur occurrence, les flux de polluants émis et les performances de ces équipements, qui permettra de définir les dispositions d'un arrêté complémentaire à venir pour encadrer leur fonctionnement.

Madame Naillat : Aujourd'hui nous n'avons pas quantifié les torches en durée.

Monsieur Couturier : Pour la prochaine CSS il serait opportun que vous donniez des explications techniques sur les causes des panaches.

Monsieur Meunier : Lors de la dernière CSS Monsieur Peloux a indiqué que les émissions de l'agglomération pouvaient faire l'objet d'une représentation graphique. Nous avons demandé que ce soit fait et ce n'est toujours pas le cas.

Monsieur Moutet : On nous avait dit que les panaches devaient être supprimés au niveau de l'aciérie mais il reste les panaches de niveau 1 qui ne sont pas comptabilisés mais que nous voyons 2-3 fois par jour. Il faudrait récupérer les poussières de décontamination du filtre à manche.

Incidents/accidents

Diapo 27 : Les événements non significatifs sont liés à l'allumage systématique et instantané des chandelles grâce à l'allumage automatique qui permet un impact environnemental bien moindre.

Monsieur Dal Col : Vos incidents électriques ont-ils été internes ou externes ?

Monsieur Delmotte : Ce sont des événements internes : Pour le premier incident par exemple il s'agissait d'un défaut des relais PILZ qui s'assurent que les systèmes d'arrêt d'urgence fonctionnent correctement. Suite à cet incident les 60 relais ont été changés et un plan d'entretien a été mis en place pour que ça n'arrive plus.

Réduction des risques

Diapo 29 : Notre plan de débroussaillage crée un barrage significatif pour pas qu'un incendie se diffuse sur site. Nous continuons à faire de l'élagage tout en respectant la biodiversité.

Diapo 31 : Monsieur Meunier : Les balises AtmoSud fonctionnent-elles en continu ?

Monsieur Mathiot : Oui sur les mesures de H₂S, de CO et d'ammoniac.

Nous allons prochainement publier un écrit sur ce que nous avons observé lors des épisodes de mise en chandelle.

Diapo 33 : Nous disposons sur site d'un groupe d'intervention : toutes les levées de doutes sont faites en interne, ce qui permet de réduire les délais d'intervention.

Au sein de l'équipe GIP, il y a des experts air respirable, incendie, SCCI et sur la recherche des causes des incidents. La ré internalisation des équipes de sécurité permet d'éviter les problèmes de sûreté.

Monsieur Meunier : La réinternalisation est une très bonne chose, cependant il faut veiller à ce que votre système de sécurité fasse l'objet de contrôles extérieurs.

Madame Giral : La majorité de nos agents sont aussi pompiers à l'extérieur ce qui facilite les relations avec le SDIS.

Monsieur Meunier : A quoi servent les bas volets ?

Monsieur Delmotte : Il s'agit d'un retour qui permet d'empêcher l'escalade de la clôture.

Bilan du SGS

Diapo 35 : Nous avons ouvert notre PCex à nos voisins.

Diapo 36 : Nous avons revu l'intégralité des supports de formation de l'astreinte POI.

Nous avons un grand nombre d'astreintes dont 8 astreintes au niveau du PCA.

L'exercice cellule de crise est ouvert en dehors du scénario POI pour toute situation d'urgence pouvant générer un panache.

Monsieur Troussier : Nous sentons une évolution positive sur la présentation d'ArcelorMittal. Merci aux associations pour leur implication et leurs interventions.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS - FLUXEL

M. Beninati présente un diaporama (en annexe)

Diapo 7 : Les filtres COV ont permis de gagner en efficacité sur les rejets à l'atmosphère.

Monsieur Dal Col : Votre activité concerne principalement du brut ?

Monsieur Beninati : Oui c'est essentiellement du brut et quelques produits blancs, il n'y a pas de chimique sur le site de Fos.

Précision sur les égouttures : lors des opérations de déconnexion de bras, il y a toujours du résiduel (de l'ordre de quelques litres), ce résiduel est envoyé dans un ballon, c'est ce que l'on appelle les égouttures. Il peut y avoir un relargage de COV à l'atmosphère le temps que le ballon soit pompé.

Les bacs D1 et D2 étaient présents depuis les années 70 pour le déballastage qui n'est plus d'actualité aujourd'hui sur Fos avec les bateaux qui sont équipés de double coque qui évitent le mélange entre les hydrocarbures et l'eau.

Monsieur Meunier : Qu'est ce que l'inspection grand entretien ?

Monsieur Beninati : Cela consiste à l'analyse des épaisseurs de canalisations via un racleur, l'analyse des points critiques repérés et le traitement de ces points critiques.

Monsieur Dal Col : Comment sont traitées les eaux huileuses ?

Monsieur Beninati : Elles sont envoyées sur Lavera qui va les faire décanter et l'eau décantée part vers la STEP d'Ineos en traitement final. Nous devons répondre à certains critères pour pouvoir l'envoyer sur Ineos.

La mise en place du réseau azote, nous permet de nous assurer qu'il n'y ait pas de résidus de COV à l'ouverture des bras. Notre priorité était de limiter l'exposition des travailleurs.

Monsieur Dal Col : Concernant l'utilisation des installations, combien de postes de déchargement se trouvent à Fos ?

Monsieur Beninati : Il s'agit de postes mixtes (gasoils ou bruts) qui sont le poste 5 et le poste 2. Les postes 1 et 3 concernent le brut et les postes OO' et C2 concernent des produits finis.

Monsieur Dal Col : Vous avez donc modifié les postes 2 et 5 ?

Monsieur Beninati : Oui.

Concernant les modifications envisagées, les démarches sont en cours pour la mise en place d'un traitement d'eau pluviale au poste 5.

Concernant l'automatisation du pompage de l'eau huileuse cela sera rendu possible grâce à un système de balancier.

Monsieur Dal Col : Combien de piézomètres votre site possède-t-il ?

Monsieur Beninati : Notre site possède 5 piézomètres, notre système d'autosurveillance nous est imposé par la DREAL et nous leur communiquons les résultats.

Ce système d'autosurveillance nous permet également de contrôler en interne que nous sommes efficaces et de prévenir les différents industriels qui ont des installations chez nous.

Monsieur Dal Col : Lorsque l'on avait fait des fouilles pour intervenir sur une pipe nous nous étions rendu compte que la nappe phréatique était très basse et du brut a été trouvé dedans.

Monsieur Beninati : Dès que nous repérons une anomalie nous la traitons et dès qu'un incident nécessite une fiche GP nous la faisons.

Monsieur Meunier : La DREAL est-elle systématiquement informée lorsqu'il y a un dépassement ?

Monsieur Beninati : Lorsqu'il y a un dépassement nous prévenons systématiquement les autorités dont la DREAL.

Monsieur Peloux : Dans l'arrêté préfectoral la transmission mensuelle des résultats d'auto-surveillance est prescrite et il est demandé à l'exploitant d'en faire une auto-analyse. Lorsqu'un dépassement concerne la pollution des sols ils ont obligation d'en informer les autorités.

Monsieur Meunier : Nous nous interrogeons car nous avons eu une information via Imerys qui nous indique que seule une autosurveillance est réalisée, nous trouvons cela un peu léger qu'il s'agisse seulement d'autosurveillance, que se passe-t'il si l'industriel n'est pas honnête et cache des dépassements ?

Monsieur Couturier : Les données sont transmises à l'administration mais la DREAL n'a pas vocation à regarder tous les chiffres de tous les industriels pour chaque journée dans le détail, c'est à l'exploitant de mettre en exergue les anomalies. Cependant nous repérons les anomalies lors des inspections mais nous ne pouvons pas tout gérer au quotidien, la DREAL reçoit trop d'informations.

Monsieur Meunier : Ne disposez-vous pas d'outils informatiques qui permettraient de repérer les anomalies automatiquement dans les documents que vous recevez ?

Monsieur Couturier : Oui nous avons certains outils mais ils ne fonctionnent pas pour tous les types d'autosurveillance.

Monsieur Dal Col : Est-ce que les entreprises qui réalisent les contrôles externes sont toujours les mêmes ?

Monsieur Peloux : Pas nécessairement, ce sont en général des marchés passés sur 3 ans.

Monsieur Beninati : Nous sommes soumis aux codes des marchés publics, selon le niveau de seuil le renouvellement se fait tous les 4 à 5 ans (si l'entreprise intervient plus souvent le marché est épuisé plus rapidement).

Diapo 9 : En 2022 nous avons eu des contrôles sur les bacs OO' qui sont les plus importants producteurs de COV.

Diapo 11 : Monsieur Dal Col : Vous n'avez plus de TPL ?

Monsieur Beninati : Non, cependant nous avons gardé le fax, ce qui nous a été utile.

Monsieur Dal Col : Le 26 juin 2022 une fuite souterraine a été détectée, est-ce le pipe qui a cédé ? S'agissait-il d'un problème de joint ?

Monsieur Beninati : Non il s'agissait d'une corrosion sur la génératrice intérieure d'un tuyau aérien.

Diapo 12 : Lorsqu'un voisin déclenche son POI nous confinons le personnel et alertons les clients et navires

Monsieur Meunier : Cet incident a-t'il fait l'objet d'un alloindustrie ?

Monsieur Beninati : Non, nous ne pouvons pas communiquer sur un incident concernant un tiers.

Madame Giral : Il s'agissait d'un incident survenu chez ArcelorMittal, nous n'avons en réalité pas déclenché le POI, lors de cet incident nous avons dû allumer nos chandelles, nous avons communiqué à propos de cet incident sur allo industrie. Les autres industriels ont été alertés par erreur.

Monsieur Beninati : Nous organisons une réunion entre industriels de Fos pour étudier les scénarios majorants afin d'inciter l'ensemble des exploitants à prendre les bonnes dispositions aux exploitants vis-à-vis des salariés.

Concernant notre procédure d'alerte, le GPMM est déjà inclus dedans.

Diapo 16 : Nous manipulons les outils de télé alerte tous les jeudis.

Monsieur Dal Col : Quelle est la fréquence des visites d'inspections de la DREAL ?

Monsieur Beninati : La fréquence peut varier en fonction du programme d'inspections de la DREAL.

Diapo 17 : Les prélèvements dans le cadre de notre plan d'échantillonnage sont réalisés par AtmoSud, les campagnes de prélèvement se déroulent de mai jusqu'à la fin de l'année. Nous en aurons le bilan d'ici fin 2024.

Monsieur Mathiot : Ce document sera public et communiqué à tous. A noter qu'un dépassement de « niveaux habituels » donne lieu à une alerte d'AtmoSud, elle concerne le secteur de Fos Carabin et est destinée notamment aux industriels afin qu'ils puissent vérifier qu'ils ne soient pas à l'origine de ce « dépassement ».

Monsieur Beninati : Si nous devons arrêter l'exploitation en cas de dépassement de seuil nous le faisons sans hésitation.

Monsieur Meunier : Le système d'alerte d'AtmoSud nous permet d'être informés sur toutes les situations inhabituelles et ainsi d'être plus attentifs.

Monsieur Dal Col : Votre salle de contrôle se trouve toujours dans l'ancien bâtiment ?

Monsieur Beninati : Oui toujours mais nous prévoyons de réaliser des aménagements en extérieur. En 2024 nous devrions être dans la nouvelle salle de contrôle.

[La première partie de la réunion se termine à 12h30. La CSS reprend à 13h30 après une pause déjeuner conviviale offerte par la mairie.]

Monsieur Moutet : Nous constatons une recrudescence des avions militaires au-dessus de Esso, SPSE et GIE. Je n'ose imaginer les dégâts si un tel avion venait à s'écraser sur un site industriel. Nous remarquons que certains font jusqu'à 5 tours au-dessus de la zone avant d'atterrir. J'ai écrit au sous-préfet pour qu'il fasse part de ce problème à la BA125.

Monsieur Deboom : Le problème est que le commandant de base change souvent, parfois des progrès sont réalisés mais ne tiennent pas sur le long terme avec les changements de commandement.

Monsieur Dal Col : Une pétition avait été lancée en 2010 concernant les aéronefs survolant la zone, suite à cette pétition nous avions constaté quelques progrès mais depuis 2 ans les survols recommencent à la même intensité qu'auparavant. De plus, la BA 125 devrait augmenter son activité en 2024.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS- DPF

Madame Gomard présente un diaporama (en annexe)

Diapo 4 : Dans notre stratégie de stockage nous souhaitons nous orienter plutôt vers les biocarburants. Nous réalisons des formations en continu pour favoriser la connaissance des installations.

Diapo 9 : Monsieur Dal Col : Les pics sont-ils inclus dans votre représentation graphique ?

Madame Gomard : Nous n'avons pas enregistré de pics.

Monsieur Dal Col : Qu'en est-il des émissions de COV en été ?

Madame Gomard : Durant l'été l'essence est plus lourde mais les COV sont captés par les charbons actifs dont nous augmentons le cycle de régénération, nous pouvons également jouer sur le process de l'UVR. Nous avons des déclencheurs alarme gaz qui permettent de savoir quand nous devons modifier nos paramètres.

Monsieur Dal Col : Recyclez-vous les charbons que vous utilisez ?

Madame Gomard : Oui nous avons un process qui permet de décoller les particules de charbon en les faisant passer par une douche afin de les rendre liquides.

Diapo 10 : Monsieur Deboom : Vos bacs sont-ils équipés de toits flottants ? Si oui, en assurez-vous le suivi ?

Madame Gomard : Tous nos bacs sont équipés de toits fixes et d'un écran flottant et nous utilisons les joints les plus efficaces qu'il existe.

Diapo 16 : Aujourd'hui nous ne possédons aucun point de rejet, toute l'eau est envoyée par camions pour se faire traiter à Naphtachimie. Nous aimerions changer cela et effectuer une gestion continue des effluents.

Diapo 17 : Monsieur Dal Col : Par qui sont traitées vos eaux huileuses ?

Madame Gomard : Cela dépend du type de pollution, nous prospectons auprès de différents sites de traitements afin de savoir s'ils peuvent ou non traiter nos eaux huileuses, c'est au cas par cas.

Diapo 18 : Monsieur Dal Col : Comment allez-vous analyser vos eaux après décantation ? Il faudrait faire une analyse de l'état du milieu récepteur afin de connaître son niveau de charge.

Madame Gomard : Une unité permettra de mesurer la teneur, si ce n'est pas conforme nous refaisons faire un tour dans le décanteur et si ce n'est toujours pas bon nous renvoyons le tout en camion.

Diapo 19 : Concernant l'aménagement des installations nous devrions entrer en phase projet l'année prochaine et recevoir de nouvelles autorisations. Nous avons déjà eu une réunion de cadrage avec la DREAL à ce sujet.

Monsieur Dal Col : Vos cuvettes sont-elles bétonnées ?

Madame Gomard : Non mais nous avons fait réaliser des tests de perméabilité des sols. L'objectif est que les produits restent dans les bacs. Cependant nous avons besoin d'un système plus moderne pour évacuer l'eau plus rapidement.

Diapo 20 : L'eau qui stagne dans le tuyau d'une longueur de 200 mètres jusqu'au prochain essai fini par produire de l'oxyde de fer.

Diapo 21 : Monsieur Dal Col : Vous n'avez pas de bac de rétention en cas d'incendie ?

Madame Gomard : Non, nous pompons directement dans le canal. En cas de problème nous avons deux groupes de pompes de secours. De plus nous pompons en dessous du niveau de l'eau.

Monsieur Moutet : L'incident du 9 mai 2023 est inadmissible, je ne veux plus revoir une telle situation autrement je porterai plainte.

Madame Gomard : nous avons pris cet incident très au sérieux. Dans le cadre de notre projet des eaux de récupération nous allons régler ce problème et faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS- ESSO

Monsieur Nougier présente un diaporama (en annexe)

Diapo 3 : Sur notre raffinerie la moitié de nos dépenses sont énergétiques. Afin de les réduire notre objectif est d'utiliser l'énergie de refroidissement pour réchauffer nos produits.

Notre projet d'efficacité énergétique va nous permettre d'économiser entre 10 000 et 20 000 tonnes de CO2 par an pour un investissement de 10 à 20 millions d'euros.

Concernant le programme COV, à chaque fois que nous passons un bac en maintenance nous en profitons pour l'équiper avec les meilleurs équipements disponibles. De plus, 4500 points sont testés tous les ans.

Monsieur Dal Col : Avez-vous une station de traitement biologique ?

Monsieur Nougier : Oui.

Monsieur Dal Col : Dans la nuit du 21 avril nous avons entendu un bruit fort vers 23h qui semblait venir de chez vous. Le 23 avril il nous a été signalé des fumées blanches qui se sont échappées de votre site accompagnées d'une forte odeur de brûlé. J'ai été voir sur place et effectivement j'ai constaté un panache de fumée blanche suivi de fumées noires près des cheminées, cela a déclenché des nausées chez les riverains.

Monsieur Nougier : Je n'ai pas d'information concernant un incident à ces dates. La procédure lorsque que nous recevons une plainte est la suivante : nous investiguons, nous corrigeons puis nous rendons compte. Si nous trouvons quelque chose nous faisons une communication via Allo Industrie.

Monsieur Mathiot : Le réseau de surveillance d'AtmoSud n'a rien constaté de particulier à ces dates. Je précise cependant que la station ne mesure que le dioxyde de soufre sur la station impactée par Esso. La station Fos Carabins est plus complexe et certaines situations météorologiques peuvent nous faire rater certaines pollutions.

Monsieur Dal Col : Il faudrait implanter plus de stations AtmoSud.

Madame Roggemans : Nous avons été alertés par la DREAL concernant vos observations mais n'avons pas constaté d'événement particulier sur notre site à ces dates.

Monsieur Pourtain : Du côté de ZIPCOM, nous nous chargeons de relayer ces signalements à la DREAL et aux exploitants, si l'exploitant ne détecte pas de problème particulier sur ses installations nous ne pouvons pas vous apporter de réponse.

Monsieur Nougier : Parfois la cause d'un incident est impossible à trouver ultérieurement.

Monsieur Meunier : Est-ce que ZIPCOM répertorie les problèmes inexplicables ?

Monsieur Pourtain : Non, mais nous pouvons créer une rubrique spécifique.

Diapo 4 : Par le passé la fiche GP était systématiquement envoyée aux associations, nous avons bien intégré que la fiche GP actuelle était un dispositif particulier réservé aux acteurs concourants à la gestion de crise.

Monsieur Moutet : Le feu de novembre 2022 a fait extrêmement peur aux riverains, il était perceptible depuis mon domicile et je n'ai jamais vu le SDIS intervenir.

Monsieur Nougier : Lors de cet incident ce sont 5m3 d'essence qui ont brûlé mais l'incident a été bien isolé et la situation était parfaitement sous le contrôle des pompiers du site.

Lorsqu'un événement de torchage est important nous réalisons une fiche GP et nous faisons un Alloindustrie.

Monsieur Meunier : Il ne faut pas attendre que vos épisodes de torches atteignent deux heures pour faire un signalement sur Allo industrie.

Monsieur Nougier : Pour Allo Industrie nous décidons au cas par cas, nous pouvons faire des messages sur Allo industrie pour des épisodes de torches inférieurs à 2 heures. Cependant, au-delà de deux heures, cela devient systématique.

Monsieur Moutet : Il faudrait que les dates et heures de torchages apparaissent au compte-rendu.

[Ajout d'Esso au compte-rendu des dates et heures de torchages en 2022] :

Date et heure de publication	Date et heure de l'évènement	Libellé de l'évènement
16/12/2022 22:20	16/12/22 2h	2022 12 16 - épisode de torche
08/12/2022 15:43	08/12/22 1h	2022 12 08 - Evenements intermittents de torche / bruit
10/11/2022 10:46	10/11/22 11h	2022 11 10 - épisodes intermittents de torche
04/11/2022 13:37	04/11/22 4h	2022 11 04 - Épisodes intermittents de torche
03/11/2022 22:47	04/11/22 4h	2022 11 04 - Épisodes intermittents de torche
22/10/2022 10:21	22/10/22 9h	2022 10 22 - fumées sur déclenchement POI
20/10/2022 12:42	20/10/22 21h	2022 10 20 - épisodes intermittents de torche
21/09/2022 18:41	22/09/22 9h	2022 09 21 - Épisodes intermittents de torche
09/09/2022 12:38	09/09/22 1h	2022 09 09 - Episode de torche
11/08/2022 15:19	11/08/22 14h	2022 08 11 - episode de torche / odeurs
25/07/2022 18:39	25/07/22 16h	2022 07 25 épisode de torche
02/07/2022 16:15	02/07/22 16h	2022 07 02 Evenements intermittents de torche sur redémarrage unités
29/06/2022 13:01	29/06/22 8h	2022 06 29 Episodes intermittents de torche
15/05/2022 13:29	15/05/22 13h	2022 05 15 - ESSO Fos - épisodes intermittents de torche
29/04/2022 18:55	29/04/22 17h	2022 04 29 ESSO bref épisode de torche
22/04/2022 22:30	22/04/22 19h	2022 04 23 ESSO épisode de torche
26/03/2022 17:20	26/03/22 15h	2022 03 26 - ESSO Fos-sur-Mer - épisode de torche
25/03/2022 09:32	25/03/22 8h	2022 03 25 Esso Fos-sur-Mer - épisode de torche
12/02/2022 13:21	11/02/22 23h	2012 02 12 Esso Fos-sur-Mer - épisode de torche
08/02/2022 16:36	08/02/22 15h	2022 02 08 Esso Fos épisode de torche

Monsieur Meunier : Les causes des torchages ne sont pas toujours expliquées sur Allo Industrie, et parfois les messages sont assez tardifs (comme ça a pu être le cas lors des mouvements sociaux par exemple).

Monsieur Nougier : Certaines informations ne doivent pas être communiquées à des tiers ou à des concurrents, c'est pour cette raison que l'information n'est pas toujours complète. Nous devons trouver le bon équilibre.

Diapo 5 : Les émissions de SO₂ dépendent de la quantité de soufre qui se trouve initialement dans le brut.

Monsieur Mathiot : Les émissions de SO₂ atteignent plus de 1000 tonnes par an ?

Monsieur Nougier : Oui.

Monsieur Dal Col : Pourquoi les émissions de CO₂ sont restées stables en 2020 et 2021 malgré les améliorations apportées ?

Monsieur Nougier : Pendant le Covid le rendement énergétique de l'installation a été moins bon, ce qui a entraîné une hausse des émissions de CO₂.

Concernant les Nox, il s'agit de combustion, ce qui nécessite que la chaudière soit toujours en service.

Diapo 7 : Nous avons enregistré des mesures erratiques sur le débitmètre, nous avons donc décidé de retenir la pire valeur que nous ayons enregistrée sur les dernières années. Nous devrions pouvoir réparer

notre débitmètre lors de notre arrêt en 2024. Celui-ci ne peut-être réparé que lors d'un arrêt car autrement nous ne pouvons pas accéder au sommet de la torche.

Monsieur Meunier : Si vous n'arrivez pas à le réparer vous continuerez alors à prendre en compte la pire mesure, qui d'ailleurs n'est pas forcément pire que ce qui se passe en réalité.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS - GIE

Mme Garraud et Mme Ville présente un diaporama (en annexe)

Diapo 3 : Nous avons 6 bacs Total et 14 bacs Petroineos, concernant les bacs Total deux seulement sont en exploitation et les quatre autres sont au chômage.

Diapo 4 : Remédiation : Modernisation des bacs.

Nous avons pour projet d'installer une base de vie pour le personnel du site qui tend à croître au vu de nos nombreux projets.

Diapo 5 : Suite à l'incident présenté lors de la CSS de 2022, nous avons installé un écrémeur à bandes qui fonctionne en continu.

L'implantation de puits nous a été conseillée par la société qui nous a aidé à investiguer les fuites.

Monsieur Dal Col : Qu'en est-il de votre ligne de 8 pouces ?

Madame Garraud : Cette ligne est condamnée, ce réseau est en étude pour modernisation.

Monsieur Dal Col : Quand allez-vous attaquer les travaux ?

Monsieur Garraud : Les travaux seront réalisés sur la période 2024-2025.

Monsieur Dal Col : L'an dernier vous nous aviez dit que vous remplissiez directement vos bacs en brut. Or si vous remplissez directement en brut, la phase gazeuse part à l'atmosphère. Qu'en pense la DREAL, quelle est la procédure qui doit normalement être appliquée ?

Monsieur Peloux : Nous ne définissons pas de procédure au niveau de la DREAL, par contre nous réalisons des inspections sur ces sujets. Notre objectif d'ici la fin de l'année est d'imposer aux industriels les meilleures techniques disponibles afin de limiter les nuisances. Cependant, nous ne pouvons pas imposer à tous la même façon de procéder, chaque site présente des spécificités. Il faut mesurer les gains et impacts possibles pour chaque industriel.

Monsieur Meunier : Le fonctionnement de GIE provoque énormément de nuisances à cause du mode de remplissage qui sont réalisés avec les événements ouverts.

Monsieur Dal Col : Rien n'empêche de faire flotter les toits avec de l'eau et de faire un bac de slop pour récupérer ces eaux.

Madame Garraud : Nous n'allons pas mettre de l'eau huileuse dans un bac à l'arrêt car cela signifie que le bac doit être maintenu en exploitation.

Nous avons mis en place un suivi assuré par un prestataire externe concernant les émissions de COV, il faudrait que nous arrivions à quantifier ces émissions à chaque étape de mise en service du bac.

Monsieur Meunier : Il me semble que par le passé ces nuisances n'existaient pas et que les procédures étaient différentes.

Monsieur Mathiot : L'environnement de GIE est souvent soumis à des nuisances. Les nuisances olfactives sont une atteinte à la santé selon l'ARS. GIE peut parfois aussi générer des émissions qui sont relevées par AtmoSud.

Monsieur Troussier : Un pic en Toluène et en Benzène a été relevé début 2022. La rose des vents démontrait que ça venait de chez vous mais vous nous aviez dit que vous n'étiez pas responsables.

Vous semblez très soucieux de faire des économies, ce qui nous paraît inquiétant. Il faudrait que vous puissiez convaincre vos actionnaires de faire ce qui est nécessaire en termes de sécurité et de respect de l'environnement. Si un incident de cette nature venait à se reproduire nous ferions le nécessaire pour que ça se sache.

Diapo 6 : Les émissions fugitives de COV s'expliquent par le passage de 1 à 2 bacs par an en travaux et par la vie normale des bacs.

Monsieur Dal Col : Il faudrait arrêter d'équiper les bacs avec des extracteurs cobra une fois qu'ils seront nettoyés.

Monsieur Meunier : Il faut prendre en compte la météo dans la mise en travaux des bacs. Il faudrait éviter de les réaliser aux périodes où les vents se rabattent du côté de la population.

Monsieur Moutet : Pourquoi n'y a-t'il pas de mesures prévues entre 2021 et 2026 ?

Madame Garraud : Ces mesures plus complètes concernent l'ensemble des éléments et doivent être réalisées tous les cinq ans.

Monsieur Dal Col : Le joint de toit du bac C6 a été déchiré.

Madame Garraud : Il n'était pas étanche à 100%.

Monsieur Peloux : Nous ne sommes que sur du stockage et du transfert de produits. L'essentiel des émissions sont de type diffuses non fugitives. Nous travaillons sur des arrêtés de réduction des COV en particulier lors des mises à disposition des bacs et réfléchissons à l'intégration dans ce projet des campagnes de suivi des émissions fugitives.

Monsieur Dal Col : Allez-vous y intégrer la problématique des joints de toits ?

Monsieur Peloux : Non car ça ne fait pas partie du fugitif, le fugitif ce sont les problématiques de resserrages de joints par exemple. Mesurer une fuite sur un équipement se fait facilement, mais mesurer les émissions sur un joint de toit flottant c'est plus difficile.

Monsieur Dal Col : Nous le faisons pourtant à l'époque où je travaillais sur site.

Diapo 7 : Nous rencontrons des difficultés sur la mise en service de la station.

Concernant la DCO l'augmentation constatée provient du fait que nous avons rencontré des problèmes sur nos charbons actifs.

Monsieur Dal Col : Vous avez rejeté 5000m³ d'eau, ce n'est pas beaucoup, combien votre station traite-t-elle de m³/j ?

Madame Garraud : 5m³/h.

Diapo 8 : L'incident de décembre s'explique par le fait que le poids de l'eau a fait pencher le toit, des hydrocarbures se sont ainsi retrouvés sur le toit. Ce bac possède des caissons à trous qui ont des capots sans verrouillage qui se sont ouverts. Cet incident a fait l'objet d'une fiche GP.

Monsieur Dal Col : Sur 3 drains 2 étaient condamnés. Les couvercles se sont envolés, le toit était incliné.

Diapo 14 : Monsieur Dal Col : Concernant le réseau incendie mousse comment se passent les essais ? Lorsque je réalisais les essais à l'époque où je travaillais sur site nous nous rendions compte que les canalisations étaient souvent colmatées.

Madame Garraud : Pour éviter cette situation nous avons mis en place des trappes anti-oiseaux.

Monsieur Meunier et Monsieur Dal Col : Nous souhaitons porter à votre attention un problème de stationnement autour du site du GIE de Crau, en effet le lieu de culte à proximité draine un grand nombre de véhicules le vendredi qui viennent stationner devant le site et il arrive également parfois, quel que soit le jour de la semaine, que des poids lourds stationnent gênant la circulation sur la bande de pipe le long de la route d'accès au site. Cela pose des problèmes de sécurité évidents. Il était prévu de déplacer le lieu de culte mais ce n'est toujours pas fait.

Monsieur Troussier : Effectivement nous avons été alertés de ce problème, la sous-préfecture a également été alertée. Le déplacement de la mosquée est complexe et la mairie ne peut pas en décider seule.

Madame Garraud : Il y a en effet un problème de circulation très rapide autour du site ainsi que le risque du blocage des accès en cas d'accident.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS - SPSE

M. De Bourayne présente un diaporama (en annexe)

Diapo 4 : Les travaux sur les tuyauteries seront finalisés en fin d'année.

Diapo 5 : Nous avons installé la détection HC à deux endroits différents afin de pouvoir détecter les fuites le plus rapidement possible.

Nous remplaçons une partie du sol par un composé complètement étanche.

Diapo 6 : Concernant les émissions fugitives diffuses, si lors des mesures une fuite est détectée, un agent de maintenance vient effectuer un resserrage immédiatement.

Nous n'avons pas encore réussi à quantifier de manière fiable les émissions de COV durant les phases de mise à disposition.

Monsieur Meunier : Les émissions fugitives représentent combien de tonnes par an ?

Monsieur De Bourayne : Cela représente environ une tonne de COV par an.

Monsieur Dal Col : Remplissez-vous vos bacs directement en brut ?

Monsieur De Bourayne : Oui, mais nous sommes à la recherche d'une nouvelle méthode de remplissage.

Madame Elizebe : La valeur de COV émise en remplissage est vraiment minime. Ce n'est pas 100% de l'air qui est rempli de COV, c'est un équilibre chimique qui se fait.

Diapo 8 : Nous avons deux bassins de décantation qui se trouvent près de l'endroit où nous avons le plus d'excavations à faire. Nous dépassons parfois la VLE du fait de tous les travaux d'excavation.

Diapo 10 : Monsieur Pourtain : 1000 jours représentent combien d'heures travaillées au total ?

Monsieur De Bourayne : Environ 300 000 heures par an.

Diapo 11 : Monsieur Dal Col : L'incident concernait-il un bac en exploitation ?

Monsieur De Bourayne : Oui, il s'agissait bien d'un bac en exploitation. Les travaux avaient été autorisés. Le bac se situait en niveau haut et la gaine coupée se situait au niveau d'une des surverses.

Monsieur Moutet : Combien de temps a duré l'incendie ?

Monsieur De Bourayne : L'incendie est survenu 2-3 minutes après le début de l'incident. Le feu a vite été éteint par les pompiers. L'incendie aurait été provoqué par de la combustion à l'intérieur des joints qui sont en tissus ignifugés et le point chaud se serait maintenu quelques minutes.

Monsieur Couturier : Vous n'autorisez tout de même pas l'utilisation de meuleuses sur des bacs remplis ?

Monsieur De Bourayne : Les procédures d'intervention sur les passerelles des réservoirs sont encadrées par les permis à feu, avec un certain nombre de mesures de sécurité. Celles-ci n'ont pas toutes été mises en œuvre du fait d'une analyse de risque incomplète.

Lors de notre intervention face à cet incident nous avons mis de la mousse sur l'ensemble du toit. Le retour d'expérience de cet événement nous a permis de tirer des enseignements concernant la qualification des personnes qui préparent ce type de travaux.

Diapo 12 : La fermeture de la station d'étalonnage réduit le risque puisqu'il n'y plus de produit dans les installations.

Monsieur Dal Col : Vos bacs sont-ils tous toujours remplis à 100% ?

Monsieur De Bourayne : Oui, nous sommes toujours à 100% de nos capacités. Nous recevons beaucoup de demandes.

Monsieur Dal Col : Votre volume d'export est-il régulier ?

Monsieur De Bourayne : C'est assez régulier, cette année nous avons eu une diminution du tonnage du fait des grèves mais en règle générale le tonnage reste stable d'année en année.

ACTIONS DE LA DREAL DEPUIS LA DERNIERE CSS

Fluxel

Le SGS est bien géré notamment vis-à-vis de la gestion des tiers intervenants sur le site.

En 2019 un arrêté a été pris imposant une diminution des émissions de COV, Fluxel a pris du retard sur les travaux permettant de réaliser cet objectif, l'inspection de 2023 portait sur cette thématique. Les travaux ont démarré sur les bras de chargement.

Un courrier a été fait par l'exploitant concernant le retard pris sur les travaux en soulignant que Fluxel rencontre des difficultés pour arriver à traiter à la fois les COV mais aussi les NOx. Une solution transitoire pour permettre de respecter les objectifs de la solution finale qui été envisagée est en cours de mise en place et nous verrons quelle sera la solution définitive.

DPF

Concernant les écarts susceptibles de suite, à ce jour tous les éléments ont été fournis par l'exploitant.

GIE

Concernant l'inspection de septembre 2022 sur le thème de l'eau, elle donnera lieu à un arrêté préfectoral complémentaire pour repréciser le réseau de surveillance, cet arrêté sera pris par la suite sur les autres sites concernés (Esso, DPF etc..).

Concernant l'inspection du 17 janvier, elle a révélé qu'il fallait encadrer la vidange du bac C6.

SPSE

Nous avons lancé une série d'inspections concernant la défense incendie et il est prévu que nous allions également faire une inspection sur la même thématique chez GIE.

ESSO

Des efforts importants de réduction d'eau ont été remarqués. Nous avons demandé d'évaluer la possibilité qu'ESSO se raccorde à une autre ressource, notamment le réseau du GPMM.

Monsieur Meunier : Est-ce que le raccordement d'ESSO au GPMM pourrait être généralisé à l'ensemble des industriels ?

Monsieur Nougier : Nous avons effectué ce raccordement une seule fois et c'était en situation de crise, ce raccordement était nécessaire à ce moment-là mais il n'est pas nécessairement pertinent dans des configurations plus classiques.

Monsieur Moutet : Il y a quand même une limite induite par la distance des industriels avec le GPMM.

Arcelor

Concernant l'inspection d'octobre nous avons balayé tous les émissaires soumis à cette réglementation avec 40 points de contrôles.

Concernant l'inspection du 10 novembre 2022 sur le parc à fontes, nous avons constaté que la production d'un panache lors du déversement de fonte n'était pas systématique.

Monsieur Moutet : Ce n'est pas le retour que j'ai eu d'anciens salariés qui eux m'ont confirmé que la vidange s'accompagnait systématiquement d'un panache de poussières.

Monsieur Peloux : La zone n'est pas bien encadrée dans l'arrêté préfectoral, nous travaillons actuellement sur un arrêté complémentaire pour qualifier cette zone et pouvoir comptabiliser les panaches.

Monsieur Moutet : Pourquoi Arcelor ne procède pas à ces déversements dans un hangar ? Leur process est archaïque.

Concernant la lagune nous avons constaté qu'elle avait été recouverte et que la fin d'exploitation avait été actée.

Lors de l'inspection du 18 novembre 2022 nous avons pu constater qu'Arcelor a bien mis en œuvre le plan qui avait été identifié suite à l'APC concernant les chandelles. L'inspection sur le SGS a montré que l'interaction entre Arcelor et ses sous-traitants était satisfaisante.

Sur l'inspection du 29 novembre nous avons constaté une amélioration sur l'agglomération même si le projet ODAS 3 n'est pas terminé. Une discussion sur les oxydes d'azote est en cours.

Concernant l'inspection du 26 mai 2023, ArcelorMittal met en œuvre son plan d'action, le laquage du tas de coke doit être renforcé.

Monsieur Meunier : Concernant le feu de coke nous vous avons signalé qu'il y avait encore des fumées visibles le 9 mai. C'est assez étrange pour un feu que vous prétendiez éteint.

Madame Giral : Le 9 mai le feu était éteint et les cendres évacuées. Les fumées que vous avez vues ne provenaient pas provenir du feu du tas de coke.

Monsieur Moutet : Evere a fait réaliser un suivi environnemental via diverses mesures, notamment sur les graminées, par un prestataire extérieur. Pourquoi n'est-ce pas fait pour les sites industriels de Fos ?

Monsieur Peloux : un arrêté a été pris le 17 août 2021 pour uniformiser la surveillance des dioxines et furanes dans la zone via la mesure des dépôts atmosphériques dans des jauges cylindriques.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 17h45.

Le Président de la CSS

Philippe TROUSSIER
Adjoint au maire de Fos-sur-Mer

